

Nombre de membres :
- du conseil municipal : 23
- en exercice : 23
- présents : 14
- pouvoirs : 3
- absents : 9
- prenant part à la délibération : 17

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune d'Entre-Vignes, sous la présidence de M. Jean-Jacques ESTEBAN, maire.

Date de la convocation : 26 mars 2024 - **Date de l'affichage :** 15 avril 2024

Membres Présents :

APARICIO Cloé, CARO Gérard, CONGE Pascal, COULET Brigitte, ESTEBAN Jean-Jacques, GASIGLIA Éric, GROS Vincent, LONVIS Dominique, MARTIN Jean-Maurice, PIEYRE Laurence, RUY-BERGEON Anaïs, SABATIER Christophe, VERGNET Anne, VOISIN Nicolas.

Membres ayant donné procuration :

ASTROLOGI Tenessy à COULET Brigitte, LE BONNIEC Maria à CONGE Pascal, LUNARDI Karine à RUY-BERGEON Anaïs.

Membres absents :

DEVOT Sylvie, GRISOUL Philippe, MARCAIRE Sabine, PEITAVY Floriane, RAYNAUD Fabrice, URSCH Jacky.

Mme LONVIS Dominique est élue secrétaire de séance.

Délibération n°2024_20 - Aménagement de la traverse (RD118) - Commune d'Entre-Vignes/Saint Christol - Choix du plan de l'aménagement

Rapporteur : Jean-Jacques ESTEBAN

La commune d'Entre-Vignes, en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Hérault, Hérault Energies et le Siernem s'est engagée pour l'enfouissement des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications de l'Avenue Saint-Christophe et de l'avenue Boutonnet.

Ces travaux entrepris depuis quelques semaines vont permettre de supprimer tous les réseaux aériens (pollution visuelle) et ainsi de pérenniser la qualité des réseaux souterrains.

L'éclairage public sera modernisé avec des candélabres équipés de luminaires à Leds non énergivores.

Par la suite, la réfection proprement dite, de la chaussée du rond-point de la cave coopérative à l'intersection du chemin de Vérargues, sera réalisée afin de réduire les vitesses excessives et les nuisances sonores constatées. Afin de ralentir les véhicules, l'aménagement se fera avec l'implantation de plateaux traversants à hauteur du rond-point de la cave coopérative, aux carrefours de la rue du stade et du chemin de Vérargues, d'écluses avec stationnements et d'un trottoir créant ainsi un cheminement doux.

Deux aménagements à hauteur du croisement de l'agence postale communale ont été proposés par l'architecte retenu par le Conseil Départemental de l'Hérault : soit un carrefour giratoire soit un carrefour « tout à niveau » avec priorité à droite.

Ce dernier semble plus approprié à cette voie régulièrement fréquentée par les bus et les poids lourds. Il permettra de réduire les largeurs des chaussées gage d'une sécurité renforcée et d'une vitesse réduite, d'agrandir les espaces piétonniers contigus, facilitant ainsi la visibilité sur les piétons aux niveaux des passages qui leur sont réservés.

Il est donc proposé au conseil municipal de valider l'aménagement de la traversée de Saint Christol en ce sens.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'APPROUVER la solution de base de l'aménagement de la traverse de Saint Christol, suivant les préconisations du plan désigné dans l'avant-projet préconisant notamment la pose d'un carrefour « tout à niveau » à hauteur de l'Agence Postale Communale.

Article 2 : D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Approuvée à L'unanimité (17 voix pour)

M. le Maire
Jean-Jacques ESTEBAN

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

